



-Direction de la culture-

DECISION DU PRESIDENT N°dP.2021.026

Demande de subvention auprès du Réseau CANOPE (réseau de Création et d'Accompagnement Pédagogiques) par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc

LE PRÉSIDENT,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu le "Plan Chorales" présenté par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture en décembre 2017 ;
- Vu la circulaire n°2019-013 du 18 janvier 2019 du ministère de l'Éducation nationale portant sur le développement du chant choral à l'école ;
- Vu la délibération n°D.2020.10.3, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 octobre 2020, portant délégation de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours pour les recettes sur les imputations suivantes : chapitre 74, « dotations et participations », nature 7478 « participations aux organismes », fonction 311 : « culture et enseignement musical » ;

Contexte

Le Réseau CANOPE (réseau de Création et d'Accompagnement Pédagogiques) met en œuvre, pour l'année scolaire 2021-2022, un appel à projets pour le développement du chant choral à l'école.

Il incite et encourage la création de projets co-construits entre l'Éducation nationale et des partenaires (artistes, structures culturelles, collectivités, etc.) pour contribuer à une dynamique de territoire (temps scolaire et/ou hors scolaire) et soutenir financièrement des projets en faveur des pratiques vocales collectives.

Depuis 3 années, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc développe un important partenariat avec la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale des Yvelines.

Il permet la mise en œuvre, dans des écoles élémentaires du territoire, d'ateliers de chant choral conduits par des professeurs du Conservatoire et des étudiants tutorés, des formations en direction des enseignants des écoles et une journée de restitution au Conservatoire.

De même, le CRR compte dans son offre pédagogique un Chœur Ressources Interprofessionnel appelé le Chœur d'Ailleurs. Il a pour principaux objectifs de proposer, à des adultes et jeunes adultes, une nouvelle offre de pratique vocale polyphonique, de former de futures personnes-ressources de terrain au sein de l'Éducation nationale et de favoriser les échanges interprofessionnels.

Les crédits de fonctionnement nécessaires à la réalisation de l'ensemble de ces projets sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Le Réseau CANOPE est susceptible d'accompagner financièrement ces deux actions dans le cadre de son appel à projets.

Le Président décide :

- 1) de solliciter une subvention auprès du Réseau CANOPE dans le cadre de l'appel à projets pour le développement du chant choral à l'école pour l'année 2021-2022 ;
- 2) d'autoriser son représentant, à signer tout document s'y rapportant.
